



**Communiqué CPH - INPH du 4 février à tous les PH**

## **Loi HPST : du rapport IGAS au dépat parlementaire, les praticiens se mobilisent !**

**L'hôpital est toujours sous le feu des projecteurs** : après sa sécurité puis son coût, c'est au tour de ses praticiens hospitaliers d'être mis en cause. Le dernier épisode c'est un rapport IGAS, conservé sous le coude depuis des mois, qu'on médiatise à quelques jours du débat parlementaire sur la réforme hospitalière et statutaire qu'on veut nous imposer : nos rémunérations ne seraient pas assez transparentes, trop disparates et pas vraiment représentatives de notre activité. Par exemple est-il illégitime que la sujétion de la permanence des soins entraîne un différentiel de rémunération ? Sur l'activité libérale qui ne concerne, rappelons-le, que 10% des PH c'est bien évidemment les exceptions qui sont mises en avant... Quant aux expertises prévues statutairement, et dont il est dénoncé l'opacité, rappelons que les textes d'application, prévus par le décret statutaire de 1984 qui devaient encadrer leur fonctionnement, n'ont toujours pas été rédigés... Pour nous le scandale, c'est le différentiel de rémunération entre public et privé, en particulier pour la rémunération de la permanence des soins qui crée une perte d'attractivité pour l'hôpital, tout à fait dissuasive vis-à-vis des jeunes praticiens.

Mais nous ne nous laisserons pas distraire de nos objectifs par des polémiques accessoires.

**Pour les praticiens hospitaliers, la contestation doit maintenant fermement s'organiser plus spécifiquement contre le projet de loi Bachelot** (loi « Hôpital, Patients, Santé, Territoires »). Nous devons nous manifester avec force tout au long du parcours parlementaire du projet pour obtenir soit son retrait et sa renégociation, soit de profonds remaniements, et en tout premier lieu le renforcement des contre-pouvoirs et de la place du médical dans la gouvernance hospitalière et les procédures de nominations des PH.

La CPH et l'INPH présenteront l'ensemble de leurs arguments et les moyens d'action qu'ils entendent développer lors d'une conférence de presse le mercredi 11 février au Meditel 28 Bd Pasteur Paris 15<sup>e</sup>.

**Et dès maintenant, par période d'une semaine renouvelable, la CPH et l'INPH appellent les PH à réagir aux dysfonctionnements hospitaliers engendrés par l'insuffisance des moyens, en privilégiant systématiquement les tâches cliniques par rapport aux tâches institutionnelles, administratives et gestionnaires avec mise en attente du codage des actes ou de l'enregistrement de l'activité.**

Nous comptons sur votre participation.

Rachel Bocher Présidente de l'INPH, Pierre Faraggi Président de la CPH